

Réf. : FL/NM

Le 10 février 2014,

Objet : Journée du 10 février 2014 – le travail social : les chantiers de l'avenir
Discours de Sylvie DESCAT

Mon intervention souhaite vous faire partager un « extrait » d'une réflexion portée par le Pôle Social, des acteurs de proximité que sont les travailleurs sociaux et encadrants autour de ce Plan pluriannuel de lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale.

Ce plan ne peut que nous interpeller par ses intentions qui sont au cœur de nos missions :

- Réduire les inégalités et prévenir les ruptures
- Venir en aide et accompagner vers l'insertion
- Coordonner l'action sociale et valoriser ses acteurs.

Diverses mesures – 61 – qui devraient améliorer le quotidien de nos concitoyens qui vivent dans la précarité.

Une mesure phare pour le travail social et ses professionnels avec l'organisation d'Etats généraux du travail social.

En tout cas, un plan fruit d'un travail de concertation de l'ensemble des acteurs concernés, une méthodologie de suivi où la parole des territoires peut être considérée.

Un temps donc où les pratiques sont regardées, l'intervention sociale est questionnée ou la place de l'utilisateur est confirmée.

Il me paraît nécessaire de rappeler l'évolution depuis une trentaine d'années « de la question sociale » pour resituer le contexte de l'intervention des travailleurs sociaux.

Notre société a vu :

- Une évolution majeure de la structure familiale. En effet la monoparentalité est en forte croissance, la décohabitation des ménages est une réalité, beaucoup de personnes vivent seules. La notion de famille devient complexe, l'augmentation du besoin de logements est constatée, la pauvreté se renforce avec les séparations
- Une mutation du rapport au travail, travail qui se raréfie tandis que le chômage s'installe durablement. Le travail qui permet revenus, reconnaissance n'est plus. La précarité s'installe

- Une augmentation de l'instruction mais avec toujours des personnes qui n'accèdent pas à l'instruction et de plus en plus d'emplois non qualifiés supprimés. D'où la question de la place de l'insertion ?
- Une évolution dans les modes de communication par rapport à internet, mais difficulté de communiquer avec son voisin.

Un individualisme croissant.

Un public de plus en plus en difficultés est orienté vers les services sociaux.

La majorité du public que nous rencontrons est avant tout un public qui vient dans une dynamique d'accès aux droits et souvent autour de la précarité.

Quelques chiffres concernant la réalité landaise en 2013 :

- 10 123 foyers bénéficiaires du RSA
- + de 5 000 foyers bénéficiaires de l'AAH
- 1 400 dossiers de surendettement déposés
- 5 375 foyers aidés par le Fonds Départemental d'Aides Financières aux Familles géré par le Conseil général
- 5 000 foyers aidés par les structures servant l'aide alimentaire
- Taux de chômage avoisinant 10 %.

Une des priorités régionales du plan étant l'accès aux droits, je propose l'extrait de notre réflexion sur cette question.

Accès aux droits et aux biens essentiels
Accès à un logement et hébergement
Accès aux soins

La question de « droits essentiels » est rappelée c'est-à-dire satisfaction des besoins primaires et fondamentaux de tout individu : manger, se vêtir, avoir un toit, pouvoir se chauffer, se soigner, accéder à un minimum de ressources.

Ces aspects sont des préalables à partir desquels peuvent ensuite être travaillées les notions d'insertion sociale et professionnelle ou des dimensions psychologiques comme l'estime de soi, le bien-être, l'épanouissement personnel, désormais prises en compte au travers des axes du plan relatifs à l'accès à la culture, l'art, aux activités sportives.

La fonction du travail social dans l'accès aux droits réside dans l'accueil, l'écoute, l'évaluation, l'information, l'orientation, l'accompagnement et la réévaluation régulière de ce dernier.

La complexité de l'accès aux droits est soulignée, droits gérés par CAF, MSA, Pôle Emploi, tarifs sociaux.

De façon générale, les freins relevés dans l'accès aux droits sont : des procédures trop complexes, un manque d'interlocuteurs, une masse d'informations parfois contradictoires, la difficulté d'accéder aisément à la bonne information.

Les travailleurs sociaux, par leur spécificité ont toute leur place dans l'accompagnement des personnes dans ce cadre.

Dans notre département, est soulignée la pratique de réseau qui permet solidarité et réactivité.

Il est noté la richesse du secteur associatif qui agit concrètement sur les biens essentiels « aide alimentaire ».

Il est suggéré de simplifier les réglementations et procédures.

Un zoom particulier a été fait sur le public qui ne fait pas valoir ses droit ou qui a du mal à les faire valoir : personnes âgées, public RSA activité, personnes sollicitant une domiciliation, personnes handicapées (problème d'accessibilité), les étrangers.

Dans notre département se pose la question de la mobilité et d'accès aux services (transports en commun...).

Nous devons aller vers.

Dans l'accès au logement, une majorité du public souhaite bénéficier des aides FSL sans pour autant travailler leur projet logement ou relogement. Il accède à un logement ou nouveau logement au gré de l'évolution de sa situation familiale (séparation...) et de l'offre de logements qui se présente. Le problème de la solvabilité des ménages dans ce domaine est évident (coût des loyers – des charges par rapport aux prestations logement pas suffisamment revalorisées).

La question de la qualité des logements est soulevée (habitat indigne).

La pertinence d'accompagnement spécifique lié au logement est pointée.

Dans l'accès aux soins, sont constatés des freins importants :

- Freins économiques
- Freins géographiques
- Dans l'offre de soins.

La problématique de la santé est souvent travaillée par le biais d'actions collectives, divers ateliers.

Les travailleurs sociaux « bataillent » pour accompagner les publics dans l'accès à leurs droits.

Le soutien à la personne dans sa globalité en est parasité.

La dynamique d'accompagnement social doit être recherchée.

Retrouvons nos fondamentaux « construction de solutions avec l'utilisateur ».

Notre objectif de service public :

- Proposer un accueil de qualité, de proximité, d'équité, une place plus conséquente consacrée à l'accompagnement
- Construire un partenariat intelligent s'appuyant sur des actions de prévention en impliquant dès que possible les usagers.
- Faire de l'axe prévention un axe de travail prioritaire.
- S'adapter à un contexte de précarité croissante qui impacte le quotidien des usagers et influe sur leur comportement : agressivité, relations tendues, parentalité déficiente d'où l'importance d'activer d'autres leviers et de s'appuyer sur des potentiels du territoire.

Cela rejoint les axes de travail de notre projet de service 2014-2018 :

- Améliorer l'organisation de l'accueil
- Améliorer les modalités d'accompagnement des usagers
- Promouvoir la dynamique de l'initiative individuelle et collective.